

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Pierre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET (Champagnac), Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Maryse MAZEIRAT (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Joëlle NOËL (Trémouille) à Éric MOULIER (Saignes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes).

Secrétaire de séance : Alain COUDERT

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 23 septembre 2022

**20220929031DE**

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 14 avril 2022,  
Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe à temps non complet (24/35ème) en raison de l'avancement de grade d'un agent,  
Le Président propose à l'assemblée :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe, permanent à temps non-complet à raison de 24 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30 septembre 2022 :

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE

Grade : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2ème classe (24/35ème) :

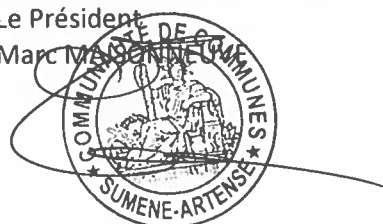
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix POUR, valide la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe, permanent à temps non-complet à raison de 24 heures hebdomadaires.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 29 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

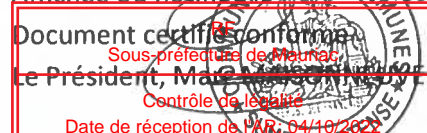
Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 04/10/2022

Affichée ou notifiée le 04/10/2022



Document certifié conforme  
Sous-préfecture de Moulins  
Le Président, Marc MAISONNEUVE  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 04/10/2022  
La présente délibération est susceptible de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.